

Les archives administratives pour une nouvelle lecture des relations judéo-polonaise durant l'Holocauste (1939-1942) : un bref survol des possibilités offertes par cette documentation.

Conférence des boursiers de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Paris le Mardi, 14 janvier 2020

Marie-Dominique Asselin

Stagiaire post-doctorale,

Polish Center for Holocaust Research, Varsovie

Depuis l'élection du gouvernement ultraconservateur Droit et Justice (PiS) à l'automne 2015, la Pologne connut une résurgence de l'intérêt pour l'histoire du pays durant la Deuxième Guerre mondiale. Rapidement, la question des relations entre les Juifs et les Polonais durant l'occupation allemande de 1939 à 1945, tout particulièrement la collaboration des Polonais au régime nazi, fut mise en avant par le nouveau parti au pouvoir. Le récit privilégié par le PiS affirme que les Polonais ont tout fait pour sauver les Juifs du sort que leur réservaient les Nazis au péril de leur propre vie. L'argument principal proposé par le gouvernement est que la Pologne compte le plus grand nombre de Justes parmi les Nations (Yad Vashem en dénombre presque 7 000). Les Polonais ne peuvent donc pas être à la fois bourreaux et sauveurs. Pour ce qui a trait aux dénonciations, au chantage, à l'extorsion et même aux meurtres commis par des Polonais à l'égard des Juifs durant l'occupation, ils étaient rares et commis par une poignée d'individus nullement organisés qui s'étaient, en commettant ces gestes, exclus de la communauté polonaise. Dans le discours du PiS, jamais la notion d'antisémitisme – qu'il soit religieux, économique, politique – n'entraîne en ligne de compte pour expliquer ces comportements,

comme si les Polonais catholiques et les Juifs avaient toujours vécu en harmonie avant l'arrivée des Allemands et l'implantation de leur idéologie raciste et anti-juive.

Pourtant, la Seconde République polonaise (1919-1939) et les documents qui l'ont forgée (la constitution de Mars 1921 et les différents codes de lois pour ne nommer que ceux-ci) démontrent un antisémitisme évident. La prédominance de l'Église catholique dans la fondation de la Seconde république est reflétée dans plusieurs sphères de la vie politique durant l'entre-deux-guerres. De 1919 à 1939, la Pologne connut ainsi une montée fulgurante des mesures anti-juives ordonnées par le gouvernement. Ainsi, durant ces deux décennies, les Juifs polonais virent leurs droits à l'éducation supérieure bafoués par de nombreuses lois (*numerus clausus* et introduction des bancs ghettos dans certaines universités, impossibilité pour des étudiants juifs en médecine d'opérer sur des cadavres chrétiens, violences anti-juives de toute sorte, etc.). Ils se virent aussi interdire l'accès à de nombreuses professions libérales (entre autres, la difficulté d'être nommé juge, l'interdiction pour les Juifs n'adhérant pas à la nationalité polonaise de devenir officiers de police et gardien de prison selon les codes de conduites de 1919) en plus, d'être généralement traités comme des citoyens de seconde zone par l'ensemble de l'administration polonaise incluant les sphères politique, légale et sociale. Partant, l'antisémitisme présent dans tous les domaines de la vie polonaise n'a pas pu disparaître durant l'occupation allemande et donc, les comportements anti-juifs présents entre 1939 et 1945 ont pu être motivés par les préjugés préexistants plutôt que par la propagande et les mesures antijuives imposées par l'occupant nazi.

Contextualisation

Après l'invasion de la Pologne par l'Allemagne nazie en septembre 1939 et la création du *Generalgouvernement* – territoire occupé par les Allemands, mais non annexé au Reich – l'administration des villes et du système de justice demeura l'un des rares éléments laissés aux mains des Polonais. Dans le dessein nazi, redonner certains pouvoirs aux Polonais servait l'idée de créer un système colonial, semblable à un protectorat, au sein de la Pologne occupée. Ainsi, les Allemands permirent aux Polonais et aux Juifs de prendre des décisions concernant certains aspects de la vie administrative – en ce qui a trait aux services gouvernementaux et légaux municipaux – sans jamais intervenir. Au jour le jour, les Juifs et les Polonais travaillant pour ces administrations interagissaient et prenaient des décisions sans craindre que l'occupant interfère. Cette situation particulière – une partie de la société polonaise travaillant dans un cadre extérieur à l'occupation – présente les relations entre Juifs et Polonais dans une nouvelle perspective. Cette autonomie administrative permet de questionner l'implication des gouvernements municipaux et des citoyens travaillant pour ces derniers dans les luttes quotidiennes des Juifs de Pologne.

La présente recherche vise à ouvrir une réflexion la situation juive en examinant les archives des institutions municipales et leurs relations avec les Juifs ghettoïsés. L'objectif de ma recherche postdoctorale est de démontrer que la période de la guerre, contrairement à ce qu'avance l'historiographie polonaise dominante, n'est pas en rupture totale avec la période d'avant-guerre et que les comportements et les politiques antisémites étaient bien ancrés dans l'identité polonaise de la Seconde République. En conservant certains pouvoirs, notamment en ayant un contrôle quasi total sur les mairies et le système de

justice, l'administration polonaise a joué un rôle déterminant dans le sort des Juifs au cours de la première phase de la guerre, de l'invasion de la Pologne en septembre 1939 jusqu'aux déportations de masse de l'été 1942.

L'analyse des documents issus des municipalités (pour cette recherche, nous nous concentrons sur les villes de Varsovie, d'Otwock et de Siedlce – trois villes importantes du district de la capitale polonaise) met en évidence les canaux de communication entre les différentes sphères de l'administration, notamment les mairies et les établissements dépendant d'elles, tels que les services d'incendies, d'électricité, les égouts, les taxes municipales, les cours municipales et les prisons. Sachant que l'administration des villes et villages tout comme le système de justice étaient grandement laissés aux mains des Polonais et que les Allemands y étaient peu intéressés, plusieurs questions peuvent être soulevées. Quelle importance a eu l'administration polonaise dans le sort des Juifs de durant l'occupation allemande? Que peut-on apprendre des relations entre Juifs et Polonais à travers l'analyse des documents issus de ces administrations? Est-ce que le gouvernement polonais en exil a joué un rôle dans ces administrations et si oui, quelle influence a-t-il eue concernant les décisions prises ?

Cette recherche effectuée par l'analyse des archives administratives des villes et des villages présente deux hypothèses. Premièrement, la Deuxième République de Pologne n'a pas tout à fait disparu durant l'occupation allemande en raison de la continuité des services administratifs et de la liberté octroyée aux dirigeants et travailleurs des villes et

villages par les Allemands. Ensuite, ces documents présentent l'antisémitisme polonais constaté durant la guerre ~~était~~ en partie comme le résultat des politiques d'avant-guerre plutôt que les conséquences seules de l'Occupation allemande. Pour faire cette démonstration, nous analyserons les relations entre Polonais et Juifs aux niveaux politique, administratif et social.

Cette analyse se fait sur quatre niveaux de l'administration du pays. Premièrement, dans une perspective politique, les canaux de communication entre le gouvernement en exil et les administrations municipales pour ce qui a trait à la question juive sont mis en évidence. Grâce aux archives du conseil des ministres du gouvernement en exil, nous pouvons prendre connaissance des discussions et des décisions prises par le gouvernement concernant les Juifs de Pologne. Les comptes rendus des réunions ministérielles informent sur toutes les communications qu'il y eut entre Londres et la Pologne occupée. Nous constatons par exemple que la situation des Juifs de Pologne est connue des autorités polonaises dès le début de l'occupation. Par contre, aucune discussion n'est tenue et aucune mesure pour venir en aide aux Juifs n'est prise durant ces premières années de guerre.

Manque ici un verbe Au niveau local, les documents issus de l'administration des villes polonaises et à leurs relations avec les *Judenräte*. Durant les premières années de l'occupation, les *Judenräte* devaient négocier quotidiennement avec les mairies et autres officiers et travailleurs municipaux qui tiraient souvent avantage de la situation misérable dans les ghettos. Adam Czerniakow, président du *Judenrat* du ghetto de Varsovie de 1939 à 1942, donne plusieurs exemples de ce type de négociations et de conflits dans son journal.

Par exemple, plusieurs entrées mentionnent des rencontres avec Julian Kulski, le maire de Varsovie, et les nombreux désaccords qu'ils avaient concernant certains services partagés entre les deux administrations, notamment, le service de taxes municipales. Le maire de Varsovie prit des moyens légaux afin que les Juifs, transférés dans le ghetto, continuent de payer les taxes portant sur leurs maisons laissées du côté aryen et confiées à des Polonais. La documentation trouvée dans les centres d'archives des municipalités polonaises soulève de nouveaux questionnements et permet une nouvelle perspective sur la nature des relations entre Juifs et Polonais durant l'Occupation allemande. Contrairement à l'idée reçue, la fermeture des ghettos et l'établissement d'une administration juive à l'intérieur de ces derniers ne signifient pas une séparation complète entre l'administration des ghettos et celles des villes. Plusieurs services essentiels ont été dédoublés et demeuraient indépendants l'un de l'autre, mais la coopération entre les deux administrations était inévitable. En analysant les sources provenant des mairies, nous constatons que le dialogue entre le *Judenrat* et l'administration du côté aryen était constant et impliquait plusieurs domaines de la vie sociale, politique et administrative.

De plus, certains services issus de l'administration polonaise conservèrent leur indépendance et le contrôle qu'ils avaient sur les citoyens polonais et juifs, comme avant la guerre. C'est le cas notamment du système de justice et de ses services auxiliaires tels que les services de police et les prisons. Les Polonais travaillant pour ces services offerts par les municipalités et les instances gouvernementales encore en place transigeaient régulièrement avec les Juifs. Les documents municipaux tirés des différents services auxiliaires mentionnés plus haut font aussi état de la situation sociale et des préjugés envers les Juifs. Par exemple, les documents provenant des prisons présentent les inégalités entre

les prisonniers juifs et polonais. En lisant les documents provenant des archives des tribunaux polonais, des archives des prisons ainsi que certains témoignages de survivants ayant été condamnés à la prison durant les années de guerre¹, nous remarquons que les gardiens de prison, qui travaillent sans l'intervention des Allemands, traitaient les Juifs avec beaucoup plus de dureté en raison de leurs préjugés datant d'avant la guerre. Ce même constat peut être fait lorsque nous analysons les documents tirés des archives de la police polonaise. La grande majorité des gardiens de prison et des policiers travaillaient déjà pour les autorités polonaises avant l'invasion allemande. Ils débutèrent leur carrière sous la Seconde République polonaise où ils se plièrent aux codes de travail truffés de passages antisémites. Par exemple, le code de travail de la police d'état utilisé dès 1919 stipule que les Juifs ne sont pas de vrais Polonais, qu'ils sont criminels et qu'ils ne veulent pas adhérer aux fonctionnements de la société. Nous croyons que l'antisémitisme est un thème incontournable lorsqu'il est question des relations entre Juifs et Polonais. Cette haine du Juif faisait partie intégrante de la culture polonaise avant la guerre et s'est poursuivie pendant l'Occupation allemande.

La masse de données générée par ma recherche aidera à mieux comprendre la vie et la mort des Juifs de Pologne à l'aube de la solution finale en observant les choix et les défis à relever par les victimes durant ces temps tragiques. Puisque les Polonais travaillant pour les municipalités côtoyaient de façon régulière les Juifs, notre projet cherche aussi à repenser et à redéfinir le concept même de témoins de l'Holocauste dans un contexte est

¹ Notamment le témoignage d'Israel Cymlich, *Escaping Hell in Treblinka*, (Yad Vashem and the Holocaust Survivors' Memoirs Project, New York and Jerusalem, 2007), qui discute longuement de son incarcération et du traitement des Juifs dans la prison de Mokotow à Varsovie.

européen. Au-delà de la contribution historique qui brossera un portrait plus précis de la situation politique et sociale polonaise pendant l'occupation allemande, cette recherche me permettra de prendre part aux débats actuels sur les politiques historiques de la Pologne.

Conclusion

Contrairement aux études précédentes faites sur les relations judéo-polonaises qui mettaient surtout l'accent sur les moments de crise (déportations, dénonciations, extermination), ce projet de recherche établit le portrait des conflits journaliers et de la vie quotidienne de ces deux communautés dans le but de tester les limites de la normalité en temps de guerre. Les recherches concernant le rôle joué par l'administration polonaise durant la solution finale sont inexistantes. Les archives sont nombreuses, mais n'ont jamais été consultées dans le cadre d'une recherche sur la Shoah. L'objectif est d'abord de mettre en évidence l'expérience au quotidien des Juifs de Pologne et les relations entretenues avec leurs voisins catholiques durant l'Occupation allemande dans une perspective administrative. Ensuite, au-delà de cette avancée historiographique, cette recherche s'intègre dans un projet mémoriel qui dépasse l'histoire de la Pologne. Elle cherche à redonner une mémoire aux anonymes qui ont péri aux mains des nazis.

Au-delà de la question de l'administration polonaise et du traitement des Juifs, la masse de données générée par cette recherche aidera à mieux comprendre la vie et la mort des Juifs de Pologne à l'aube de la solution finale en observant les choix et les défis à relever par les victimes. Les documents issus des municipalités offrent un regard nouveau

sur les difficultés auquel les Juifs ont fait face durant les premières années de guerre. Que ce soit par les conflits entre les *Judenräte* et les mairies, l'emprisonnement des Juifs dans des prisons ou simplement en observant comment les services essentiels furent distribués dans les villes et villages, nous constatons que les Juifs se sont battus au jour le jour pour maintenir un semblant de vie normale.